



FOIRE AUX QUESTIONS

Que faire en cas de changement d'adresse ou d'activité ?

Tout changement doit être communiqué par courrier au service clientèle du service Collecte et valorisation des déchets.

Que faire si mon bac est cassé (usure normale) ?

Contactez le service clientèle de l'Eurométropole de Strasbourg par téléphone ou courriel pour réparation ou remplacement du bac.

Quels sont les volumes de bacs proposés ?

Un chargé de clientèle pourra vous proposer une gamme de contenants en fonction des volumes que vous produisez, de l'espace de stockage disponible, des conditions d'accès aux bacs et des contraintes de collecte.



SERVICE CLIENTÈLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Tél. 03 68 98 51 88

Courriel : dechets.pro@strasbourg.eu

• Ville et Eurométropole de Strasbourg
• 1 parc de l'Étoile • 67076 Strasbourg cedex
• Tél. 03 68 98 50 90
• www.strasbourg.eu



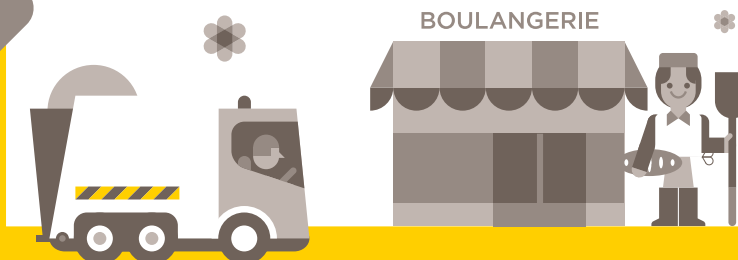
DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

COMMUNES D'ACHENHEIM / BREUSCHWICKERSHEIM /
HANGENBIETEN / KOLBSHEIM / OSTHOFFEN



• TRIER / COLLECTER / VALORISER



COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS SOUMIS À LA TEOM

(taxe d'enlèvement des ordures ménagères)



QU'EST-CE QUE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt direct associé à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle permet de financer le service public de gestion des déchets :

- La collecte, le transport et l'incinération des ordures ménagères
- La collecte, le transport et le tri des recyclables (verre, papier et emballages)
- La communication, la sensibilisation, la prévention auprès des différents publics
- Les investissements sur les différents équipements (bacs, véhicules de collecte...) etc.



QUEL PROFESSIONNEL PAIE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES?

Tout professionnel produisant moins de 770 L de déchets par semaine paie la TEOM sauf si le local occupé est exonéré de droit de TEOM. La TEOM est adressée au propriétaire du local dans le cadre de l'avis de taxe foncière.

Si le local est loué, la TEOM fait partie des charges locatives récupérables auprès du locataire en une seule fois ou par 12°.

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES?

La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie sur la valeur locative, déterminée par les services des impôts en tenant compte de la superficie du logement, des éléments de confort et de sa situation.

Aucune exonération n'est possible même si le local est vacant.

La TEOM n'a aucun lien avec le service rendu pour la collecte des déchets.

TEOM

=

**VALEUR LOCATIVE
DE LA PROPRIÉTÉ
FONCIÈRE**

calculée et mise à jour
chaque année
par les services fiscaux

x

TAUX

voté chaque année par le conseil
de l'Eurométropole de Strasbourg

QUEL EST LE TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR MA COMMUNE?

Chaque année, l'Eurométropole de Strasbourg vote un taux de TEOM. Ce taux est aujourd'hui différent en fonction des secteurs.

Sur les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Kolbsheim, Hangenbieten et Osthoffen ce taux sera voté début 2023. À titre indicatif, celui-ci devrait être compris entre 7 et 8%.

COMMENT VA SE DÉROULER LE PASSAGE DE LA REOM A LA TEOM AU 1^{er} JANVIER 2023?

Le passage de la REOM à la TEOM se fera automatiquement au 01/01/2023.

La taxe foncière 2023, reçue en septembre, prendra en compte la TEOM qui sera payée comme les autres taxes.



POUR LA GESTION RESPONSABLE DE VOS DÉCHETS, VOUS AVEZ CHOISI L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DES MODALITÉS SIMPLES, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe de professionnels est à votre disposition :

- pour vous préciser les conditions administratives et techniques de mise en place du service de collecte des déchets envisageables à votre adresse
- pour vous conseiller sur le choix du volume des bacs et la réduction de vos déchets

Que dit la réglementation ?

Les professionnels sont dans l'obligation d'assurer l'élimination de leurs déchets.

Ils doivent être en mesure de justifier le mode choisi pour y parvenir.

Pour cela, ils peuvent soit recourir au service public de collecte des déchets, soit faire appel à un prestataire privé.



POUR TOUS VOS AUTRES DÉCHETS

Déchets dangereux, piles, gravats, déchets verts, bois, déchets liquides, encombrants, pneus, destruction de papiers confidentiels...

Retrouvez toutes les solutions pour trier et gérer vos déchets sur : www.collectif-grandest.org/prestataire/

Les déchèteries de l'Eurométropole sont réservées aux particuliers. À partir du 1^{er} janvier 2023 l'accès à la déchèterie de Breuschwickersheim sera réservé uniquement aux particuliers.